Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-101-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY**
**CHER**

***Effectif légal : 27***
***En exercice*** *: 27*
***Présents*** *: 21*
***Absents représentés*** *: 6*
***Absents non représentés*** *: /*
***Ne prennent pas part au vote*** *: /*
***Votants*** *: 27*
***Date de convocation*** *: 24 juin 2026*
***Date d'affichage de la convocation*** *: 24 juin 2026*

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 1er juillet 2026

**Délibération n° DEL.2026-07-101**

### Dénomination de la salle annexe et de la petite salle de l'Espace Nelson Mandela

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-101-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

**Rapporteur** : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Commune de valoriser les équipements municipaux et de leur conférer une identité propre,

Considérant qu'il convient de rendre hommage à des personnalités ayant marqué l'histoire de France par leur engagement et leur contribution au rayonnement culturel, social et républicain,

Considérant l'intérêt de promouvoir une meilleure représentation des femmes dans l'espace public, les dénominations des équipements, rues et lieux publics demeurant encore largement majoritairement masculines,

Considérant que George Sand, femme de lettres majeure du XIXème siècle, a porté à travers son œuvre et ses engagements des idéaux de progrès social, de liberté et d'émancipation,

Considérant que Simone Veil, ancienne ministre, Présidente du Parlement européen et membre de l'Académie française, a consacré sa vie à la défense des droits des femmes, à la transmission de la mémoire et à la promotion des valeurs humanistes,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉNOMME** la salle annexe de l'Espace Nelson Mandela « Salle George Sand »,
- **DÉNOMME** la petite salle de l'Espace Nelson Mandela « Salle Simone Veil »,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,

Martine MERCIER

La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN

***Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : https://www.saintgermaindupuy.fr***